

Les rapports entre les jeunes et *La Liberté* Des rubriques « par et pour » les jeunes au discours sur les « causes jeunesse » d'aujourd'hui

Michelle Keller

Numéro 35, printemps 2013

Les journaux des communautés francophones minoritaires en
Amérique du Nord

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026410ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026410ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Cet article propose une étude des rapports entre les jeunes et le journal francophone *La Liberté*. Dans un premier temps, nous en faisons l'historique depuis la fin des années 1960, en nous basant sur les collaborations journalistiques ponctuelles avant et après la création du Conseil jeunesse provincial en 1974. À la lumière de cet historique et à partir de l'analyse de la couverture de certaines « causes jeunesse » des dernières années, nous tenterons, dans un deuxième temps, de cerner les raisons qui expliquent la distance entre les jeunes et *La Liberté* aujourd'hui, au-delà de la popularité des médias sociaux.

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Keller, M. (2013). Les rapports entre les jeunes et *La Liberté* : des rubriques « par et pour » les jeunes au discours sur les « causes jeunesse » d'aujourd'hui. *Francophonies d'Amérique*, (35), 141–157. <https://doi.org/10.7202/1026410ar>

Les rapports entre les jeunes et *La Liberté* : des rubriques « par et pour » les jeunes au discours sur les « causes jeunesse » d'aujourd'hui

Michelle Keller

Université du Manitoba

ON A VU AU COURS DES ANNÉES 2000 une augmentation importante des recherches sur les jeunes en milieu minoritaire francophone au Canada. Ces recherches ont souvent été menées auprès des jeunes et traitent surtout des questions identitaires, langagières ou scolaires (Dallaire, 2004 ; Gérin-Lajoie, 2003 ; Lafontant, 2002 ; Pilote, 2003)¹. Mais à l'exception de quelques travaux (Denis et Ollivier, 2001 ; Laflamme, 2007), peu d'entre elles ont porté sur les problématiques concernant les médias. Or ces analyses, et notamment celle des rapports entre les jeunes² et les journaux communautaires, sont d'une importance primordiale pour ces journaux dont la durée repose sur la relève chez les journalistes et chez les lecteurs.

Pour des journaux déjà anciens comme *La Liberté*, qui fêtait en 2013 son 100^e anniversaire, cette relève peut être difficile à recruter. Si les journaux veulent plaire aux abonnés de longue date, qui représentent généralement la majorité des lecteurs, ils veulent aussi intéresser une nouvelle génération de lecteurs.

La capacité de rejoindre la relève journalistique pose un défi de taille en raison de ce que Jean-Paul Lafrance nomme « la tourmente électronique » (2008 : 16) après « le déclin de la culture écrite », que rappelle Jean de Bonville (2008 : 128-136). En effet, la tendance à se

¹ *Francophonies d'Amérique* a consacré son 12^e numéro (automne 2001), intitulé « Jeunesse et société francophone minoritaire en mouvance », à une réflexion sur la jeunesse. L'ouvrage *La jeunesse au Canada français : formation, mouvements et identité* (2007), dirigé par Michel Bock et publié par les Presses de l'Université d'Ottawa, réunit aussi des textes sur la jeunesse.

² Nous nous référons surtout aux personnes âgées de 14 à 25 ans, soit le public cible du Conseil jeunesse provincial du Manitoba.

tourner vers d'autres médias se reflète dans les choix culturels des jeunes francophones du Manitoba au cours des dernières années, comme en témoignent le court métrage *FM Youth*, tourné par Stéphane Oystryk en 2009, et la vidéo *Ceci est notre message*, réalisée par Gabriel Tougas deux ans plus tard. Le contenu de ces initiatives récentes, qui remettent en question le *statu quo* au sein de la communauté franco-manitobaine, suggère qu'il y a lieu de considérer d'autres facteurs pouvant expliquer la distance qui existe aujourd'hui entre les jeunes et *La Liberté*.

Pour cerner ces raisons, nous proposons une étude des rapports entre les jeunes et *La Liberté*³, de la fin des années 1960 jusqu'à maintenant. À l'aide de journaux⁴ et de quelques documents d'archives, nous examinerons, dans un premier temps, la collaboration de jeunes à *La Liberté* avant et après la création du Conseil jeunesse provincial (CJP) en 1974, soit de 1968 à 1973, de 1977 à 1979 et de 1989 à 1990. Nous soulignerons, tout particulièrement, le point de vue du journal sur les jeunes, mais aussi la perception des jeunes sur le journal et le journalisme. Nous nous demanderons ce qui leur donnait le goût de publier dans le journal et comment *La Liberté* y justifiait leur « place ». Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur le discours du journal à l'occasion de certaines « causes jeunesse », notamment la proposition de changer le nom de la Société franco-manitobaine (SFM) entre 2004 et 2006 et la manifestation en faveur de services bilingues dans l'espace commercial du pont piétonnier l'Esplanade Riel en 2004. Ces deux événements, qui suscitent des réactions différentes de la part de *La Liberté*, feront ressortir, selon nous, la raison pour laquelle il existe un fossé entre les jeunes et le journal communautaire aujourd'hui.

³ *La Liberté* a aussi porté le nom de *La Liberté et le Patriote*, de 1941 à 1971, après sa fusion avec *Le Patriote de l'Ouest* de la Saskatchewan. Nous désignerons les deux journaux par leur titre respectif.

⁴ Sauf pour le numéro du 2 février 1972, qui n'est pas disponible en ligne, nous nous sommes servie de la base de données *Peel's Prairie Provinces* de l'Université de l'Alberta ([<http://peel.library.ualberta.ca/index.html>]) pour consulter les journaux *La Liberté* et *La Liberté et le Patriote*.

La collaboration des jeunes à *La Liberté* avant et après la fondation du Conseil jeunesse provincial

Les rubriques et les « journaux des jeunes » de 1968 à 1973

Entre octobre 1968 et mai 1973, *La Liberté et le Patriote* a ouvert ses pages à des jeunes du collégial ou du secondaire. Sous forme de rubrique ou de « journal des jeunes », le journal a publié « L'Aube à l'envers » (d'octobre 1968 à juin 1970), « Place aux jeunes » (de juillet à décembre 1970) et « Journal Jeunesse » (de janvier 1972 à mai 1973). Ces contributions étaient entièrement rédigées par un ou plusieurs jeunes étudiants du Manitoba, et même de la Saskatchewan, et ont paru à des intervalles plus ou moins réguliers pendant une période de cinq à vingt et un mois.

La première édition du mensuel estudiantin « L'Aube à l'envers » paraît le 16 octobre 1968 dans *La Liberté et le Patriote*, moins de deux mois avant le remplacement de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM) par la Société franco-manitobaine⁵ et après la création de postes de radio et de télévision francophones au Manitoba en 1946 et 1960, respectivement. Ce journal de deux ou trois pages était dirigé par une équipe du Collège de Saint-Boniface et comprenait un éditorial, des articles de la rédaction et de jeunes collaborateurs, des transcriptions d'entrevues avec des personnes plus ou moins connues, des photos, des critiques de disques, des poèmes rédigés par des jeunes, des caricatures et des listes d'émissions de radio et de télévision susceptibles d'intéresser son lectorat.

« Place aux jeunes » est le titre donné par le journal *La Liberté et le Patriote* à la rubrique qu'il publie à partir du 22 juillet 1970, soit environ un mois après la disparition de « L'Aube à l'envers ». Cette rubrique hebdomadaire, qui paraît normalement à la sixième page du journal, est un genre d'éditorial rédigé par Rémi Smith, un jeune de l'école Précieux-Sang qui avait commencé à collaborer au journal un mois plus tôt sous une rubrique intitulée « Vu et entendu chez les jeunes⁶ ». Ses éditoriaux portent non seulement sur les jeunes, mais également sur les adultes

⁵ La transformation a eu lieu le 7 décembre 1968 et a marqué pour *La Liberté et le Patriote* « la fin d'une époque et le début d'une ère nouvelle au Manitoba français » (*La Liberté et le Patriote*, 1968).

⁶ Cette rubrique a aussi paru sous le titre « Vu et entendu par les jeunes ».

et des institutions telles la Société franco-manitobaine et le Collège de Saint-Boniface.

Le journal *La Liberté* remplace *La Liberté et le Patriote* en 1971. Privée de rubriques et de pages estudiantines depuis un an, la nouvelle entité commence à publier le « Journal Jeunesse » à partir du 19 janvier 1972. Ce bimensuel de deux pages comparable à « L'Aube à l'envers » est dirigé par un groupe d'étudiants des écoles francophones urbaines et rurales et regroupe des articles portant sur divers sujets : activités scolaires et parascolaires, réflexions ou opinions sur divers sujets, poèmes, invitations à certains événements, caricatures et photos de jeunes.

Avant la parution de « L'Aube à l'envers » le 16 octobre 1968, les étudiants du Collège de Saint-Boniface, la plus vieille institution post-secondaire francophone de l'Ouest canadien, sont en période de transition entre les journaux *Frontières* et *Populo*⁷. À cette époque, *La Liberté et le Patriote* a peu de jeunes lecteurs. D'après une étude menée à partir de 1964 auprès des francophones du Manitoba, 31 % des jeunes de 15 à 20 ans et 42 % des jeunes de 21 à 29 ans ne lisent pas le journal et parmi ceux qui le font, la plupart des jeunes âgés de 15 à 20 ans le lisent « très peu » et la plupart de ceux âgés de 21 à 29 ans le lisent « en partie » seulement (Labossière, 1969 : 97-98). Labossière constate que « [p]our intéresser plus de gens à lire beaucoup, il faudrait donc davantage de reportages variés, d'articles qui intéresseraient les jeunes surtout » (1969 : 112). Le journal et les jeunes ont donc tout intérêt à collaborer. Et le 16 octobre 1968, le père Jean-Paul Aubry, rédacteur de *La Liberté et le Patriote* à l'époque, ne manque pas d'annoncer la parution du journal des jeunes « L'Aube à l'envers » dans ses pages : « Nous tentons aujourd'hui une expérience. Nous ouvrons nos pages à une équipe de jeunes qui se promettent d'intéresser leurs compagnons et de gagner leur collaboration à une section mensuelle intitulée "L'Aube à l'envers" (ce titre est de leur choix) » (1968). Aubry ajoute ceci à la fin de son article :

Quant à notre rôle à nous, les "croulants", il cherchera à être discret. Bien sûr que nous serons inexorables quant aux fautes d'orthographe ou de syntaxe ainsi qu'à la date limite où les articles doivent être rentrés. Nous pensons bien, d'autre part, que les jeunes sauront nous faire découvrir et apprécier le meilleur

⁷ L'histoire des journaux étudiants francophones de l'Université de Saint-Boniface (anciennement Collège universitaire de Saint-Boniface et Collège de Saint-Boniface) remonte à 1943, au moment de la publication du *Bonifacien*.

de leurs réflexions et de leurs expériences. Ce sera aussi une occasion de trouver parmi eux les vrais talents de journalistes prêts à servir la vérité (1968).

La Liberté et le Patriote appuie cette « expérience » sans s'y engager beaucoup, une approche qui a sans doute plu à l'équipe de « L'Aube à l'envers ». Raymond-M. Hébert, qui avait été le premier rédacteur de la section française du *St. Boniface Courier/Le Courier de Saint-Boniface*, un journal bilingue lancé en 1964, rappelle les rapports conflictuels vécus par les jeunes au journal *La Liberté et le Patriote*, sous la direction du père Raymond Durocher :

Alors que reprochaient, au juste, « les jeunes » ou « les militants » au journal? D'abord la censure. Plusieurs d'entre nous avons tenté de faire publier des articles dans *La Liberté* au cours des années, ce qui nous avait été refusé; parfois il nous avait été recommandé de modifier nos textes pour les rendre acceptables, une censure par un autre nom. La plupart d'entre nous refusions de rentrer dans ce moule, essentiellement clérical, que l'on cherchait à nous imposer (Hébert, 2012 : 232-233).

Claude Boux, qui rédige l'éditorial du premier numéro de « L'Aube à l'envers », écrit : « La jeunesse canadienne-française de Saint-Boniface et de ses environs ruraux n'est pas assez connue, et cela, parce qu'on n'a sans doute jamais pu s'apercevoir qu'elle avait quelque chose à dire » (1968). Boux laisse entendre que le discours des jeunes ne sera pas toujours conforme au discours du journal, mais cette possibilité ne semble pas poser problème à *La Liberté et le Patriote*. Au contraire, quand celui-ci annonce la collaboration de Smith sous sa première rubrique « Vu et entendu chez les jeunes », le journal n'est pas réticent à cette nouvelle « approche journalistique » :

Certes, il pourra bien arriver que notre jeune collaborateur aborde des sujets explosifs, qu'il suscite des hochements de tête chez les adultes bien en place, qu'il porte des jugements d'une logique plus implacable que n'oserait le faire le rédacteur même du journal. Notre hebdomadaire ne peut cependant pas prétendre devenir le fidèle reflet de notre société s'il se refuse à laisser la parole aux jeunes (*La Liberté et le Patriote*, 1970b).

Maurice Gauthier, nouveau directeur laïque de *La Liberté et le Patriote* à l'époque⁸, fait écho à cette assertion quand il justifie la « Place aux jeunes » que Smith rédige à leur intention : « En mettant à leur disposition une page spéciale, nous voulons réaffirmer notre volonté de voir le

⁸ Maurice Gauthier devient directeur-gérant de *La Liberté et le Patriote* à compter du 1^{er} mai 1970 (1970a).

journal refléter de plus en plus toutes les tendances des lecteurs auxquels il s'adresse » (Gauthier, 1970). Le journal prévoit bien l'approche provocante de ce jeune étudiant, qui suscite plus d'une fois des réactions défavorables de la part de ses lecteurs. Smith, qui se voulait « le porte-parole de la jeunesse » (Smith, 1970a), insiste pour que des jeunes plutôt que « des journalistes adultes » (1970b) parlent aux jeunes.

Après deux mois de contribution de la part de Smith, et sans doute à cause de son approche incisive, *La Liberté et le Patriote* nuance sa position sur la « place » des jeunes :

Place aux jeunes? Sans doute. Mais place aussi aux adultes, à leur expérience, aux institutions qu'ils ont dû mettre en place pour assurer l'avenir du Manitoba français. Et ajoutons, en terminant, que prétendre que nos adultes sont « bourgeois » parce qu'ils ont atteint les hauts rangs de leur profession ou parce qu'ils s'intéressent à épanouir ou à accomplir leur personnalité par la culture, ce n'est pas un indice d'ouverture d'esprit et de grandeur d'âme (Aubry, 1970).

Dans son éditorial, Aubry prend un certain recul par rapport aux jeunes et désapprouve les critiques de Smith. Cela explique peut-être la parution du « Journal Jeunesse » un an après la disparition de « Place aux jeunes ».

Mais *La Liberté et le Patriote*, qui compte dans son équipe de nouveaux rédacteurs laïques⁹, voit peut-être aussi une occasion de renouveler ses liens avec les jeunes. L'hebdomadaire accorde donc, à nouveau, deux pages à la publication du « Journal Jeunesse », qu'il annonce à la une du 15 décembre 1971 : « Les jeunes furent unanimes à réclamer un journal qui relierait les étudiants francophones du Manitoba. [...] Il fut décidé d'utiliser une section dans le seul hebdomadaire francophone du Manitoba » (*La Liberté et le Patriote*, 1971). Et les jeunes voient toujours dans *La Liberté* un outil de communication destiné à la jeunesse des milieux urbains et ruraux qui cherche sa « place » dans la communauté. Ernest d'Auteuil, étudiant de Lorette et trésorier du comité central du « Journal Jeunesse », déclare : « La Liberté est au service de tous! C'est à nous de nous en servir. La presse est le moyen idéal de faire savoir nos sentiments, nos idées, ainsi que d'apprendre celles d'autrui, sans se battre. Erreur n'est pas compte » (1972a). Mais cette « place » n'est pas revendiquée par tous les jeunes francophones. À peine deux mois après le

⁹ Aubry rédige l'éditorial du journal jusqu'au 15 septembre 1971 (La Direction, 1971), avant d'en devenir collaborateur spécial. Arthur Dupuis, qui succède à Aubry à titre de rédacteur, occupe ce poste de septembre 1971 à avril 1972, et Hubert Pantel d'avril 1972 à juillet 1974.

lancement du « Journal Jeunesse », d'Auteuil déplore l'absence d'articles rédigés par des jeunes de Lorette : « Réveillez-vous les jeunes ! Ce journal est à vous. Si vous n'y contribuez pas, il mourra, et les adultes diront, et avec raison, que ce n'était qu'une autre de nos idées frivoles, une autre cause désespérée... » (1972b). Quelques années auparavant, « L'Aube à l'envers » s'était également heurté à ce manque d'intérêt de la part des jeunes :

“L'Aube” a tenté de réaliser ses intentions en établissant l'esquisse d'un système de correspondance avec toutes les écoles francophones de la province. Jusqu'à date, nous n'avons reçu que six lettres, alors que nous nous attendions à recevoir au moins une lettre de chaque école ; c'est-à-dire, vingt et une lettres (Boux, 1969).

Les problèmes que soulève Ronald Lavallée, étudiant du Collège de Saint-Boniface, semblent insolubles :

D'abord soyons francs. Notre participation dans le passé n'a jamais été tout à fait glorieuse ! Les abonnements à *La Liberté*, par exemple, n'ont eu de succès qu'auprès des plus vieux. Bien sûr, nous avons maintes fois déploré le peu d'intérêt que pouvait avoir ce journal pour les jeunes (1972).

Le « Journal Jeunesse » s'essouffera en mai 1973 et une autre collaboration remarquable entre *La Liberté* et les jeunes ne se réalisera qu'avec l'aide du CJP vers la fin des années 1970.

Le Conseil jeunesse provincial et le journalisme chez les jeunes

Au cours d'une période de plus de dix ans (1977-1990), le CJP collabore avec *La Liberté* pour offrir aux jeunes une formation en journalisme et, en même temps, s'assurer de les mettre à contribution et de leur donner une voix dans le seul journal hebdomadaire francophone de la province. Cet organisme porte-parole « par et pour » les jeunes de 14 à 25 ans voit le jour en 1974 et célébrera son 40^e anniversaire en 2014.

Quoique le vœu du jeune Roger de Lune ne se réalise pas¹⁰, le CJP et *La Liberté* lancent, en 1977, une rubrique intitulée « Jeunesse ». Pendant huit semaines environ, Lise Lavergne, employée du Conseil jeunesse provincial et de *La Liberté*, rédige des articles sur des sujets susceptibles

¹⁰ En 1976, il demande à *La Liberté* d'accorder aux « entrepreneurs du futur » une section avec « des dessins humoristiques (comics) traitant sur des [sic] sujets contemporains, des poèmes, de la musique, de l'astrologie et un peu de ce qui a trait à l'avant-garde » (de Lune, 1976 : 25).

d'intéresser les jeunes, dont le Festival Folk de Winnipeg. D'après un sondage effectué auprès d'étudiants¹¹ au sujet de leur perception habituelle des médias du Manitoba (presse, radio et télévision), cette rubrique est une des plus populaires parmi ce groupe de plus de 150 jeunes¹². En réponse à cette enquête, qui conclut qu'« il serait peut-être à souhaiter que La Liberté continue à allouer de l'espace pour une rubrique jeunesse¹³ », le CJP et *La Liberté* lancent, le 30 novembre 1978, une page « par et pour » les jeunes intitulée « La relève ». Cette page hebdomadaire, qui consiste généralement en deux articles rédigés par une des quatre personnes responsables de la page, a pour but « de form[er] et d'éveil[ler] des jeunes francophones à leur milieu » (*La Liberté*, 1978). *La Liberté* annonce parfois en sommaire le contenu de cette rubrique et, en mars 1979 (p. 6), le journal offre un stage aux rédacteurs de cette page. Mais ce projet, censé prendre fin le 22 juin 1979, se termine presque deux mois plus tôt. Une lettre adressée à André-Yves Rompré, rédacteur en chef de *La Liberté*, et écrite par Roger Lagassé, un des rédacteurs de « La relève », révèle certains « défis » auxquels ont fait face ces rédacteurs et le directeur du projet :

Vers la fin mars, La Relève était arrivée à une impasse. On constatait qu'on n'avancait plus dans notre apprentissage en journalisme. Après consultation avec l'équipe, le directeur du projet journal du Cjp, M. Louis Kirouac, vous avait présenté un plan d'apprentissage accéléré. On demandait qu'un stagiaire de La Relève soit placé à La Liberté pour s'occuper de la page des jeunes. Cela n'aurait pas coûté un sou à La Liberté. Mais vous aviez refusé¹⁴.

Cette lettre révèle aussi que la dernière édition de « La relève » était censée paraître le 3 mai, mais *La Liberté* a remplacé le contenu de cette page par une réplique à une lettre que le président du CJP avait adressée à *La Liberté*. Lagassé réagit ainsi : « Il est difficile de voir dans votre geste autre chose que de la tromperie, pure et simple. Pourquoi vous n'aviez pas consulté l'équipe de La Relève avant d'insérer un tel article dans notre

¹¹ Ces étudiants étaient âgés de 14 à 24 ans et fréquentaient ou avaient fréquenté des écoles secondaires urbaines ou rurales du Manitoba.

¹² « Sondage sur les media [*sic*] », [s. l.], juillet à août 1977, Société historique de Saint-Boniface (ci-après SHSB), Fonds Conseil jeunesse provincial (ci-après Fonds CJP), 140/1176/217.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Roger Lagassé, Lettre adressée à André-Yves Rompré, Saint-Boniface, 7 mai 1979, SHSB, Fonds CJP, 140/1176/220.

page¹⁵? » Nous ne retrouvons une collaboration semblable à « La relève » que dix ans plus tard avec *Foule en Folie* (1989) et *Jeunesse Jaze* (de 1989 à 1990). *Foule en Folie* découle d'un atelier en journalisme auquel des jeunes ont participé lors du rassemblement Foule Faire organisé par le Conseil jeunesse provincial en 1989. Ce journal de quatre pages paraît comme supplément au numéro du 6 au 12 octobre 1989 de *La Liberté*. Enfin, avec l'aide de Bernard Bocquel, journaliste à *La Liberté* à cette époque, et de Danielle Dumesnil, coordonnatrice des projets du CJP, des groupes de jeunes rédigent quatre numéros de *Jeunesse Jaze*, entre le 15 décembre 1989 et le 6 avril 1990. Cette publication voit le jour deux mois après la parution du *Journal des jeunes* en septembre 1989.

Le discours sur les « causes jeunesse » d'aujourd'hui

Nous pourrions croire qu'avec le lancement du *Journal des jeunes*, *La Liberté* avait trouvé la solution gagnante à la difficulté de rejoindre les jeunes. Ce supplément bimensuel de quatre pages comprend un éditorial à la une, l'actualité nationale et internationale, et une page détente. Il publie aussi les réponses des jeunes à une question posée dans la section « À votre avis ». Mais, à la différence des rubriques et des journaux précédents, ce journal « pour » les jeunes est rédigé par un journaliste de *La Liberté*, Laurent Gimenez. Il s'agit, selon *La Liberté*, d'un prolongement du « Petit Coin » de Bicolo, une section pour enfants lancée par l'hebdomadaire en 1972 : « Grâce au "Journal des jeunes", une fois plus grands, ils vont pouvoir continuer à lire un journal en français. Et un jour, ils deviendront des mordus de *La Liberté*! » (Bocquel, 1989). Mais les jeunes sont-ils « des mordus » de ce journal francophone aujourd'hui? Selon le sondage *Parlons médias* réalisé en 2010 et 2011, « [l]a moitié [des francophones] (50 %) disent lire principalement en anglais » et parmi ceux qui lisent en français, seulement 10 % le font uniquement en français (Alliance des médias minoritaires de langues officielles, 2012 : 6).

Comparons, en dernier lieu, deux événements ou « causes jeunesse », pour mieux comprendre ce qui sépare les jeunes et les journaux communautaires aujourd'hui.

¹⁵ *Ibid.*

La proposition de changer le nom de la Société franco-manitobaine

L'organisme porte-parole des francophones du Manitoba, la SFM, voit le jour en décembre 1968 après que la communauté francophone eut exprimé le désir d'avoir un organisme qui ne se préoccupe pas que des enjeux scolaires (Blay, 1987 : 78-79), ce qui avait été le fer de lance de l'AECFM de 1916 à 1968. Le 23 octobre 2004, lors de l'assemblée générale annuelle de la SFM tenue à la Maison du Bourgeois du Fort Gibraltar, un participant lance un débat sur le nom de l'organisme. Cette proposition, qui ne connaîtra de conclusion que deux ans plus tard, se démarque de plusieurs manières. D'abord, la proposition est venue d'un membre de l'assemblée et non du conseil d'administration de l'organisme, comme cela avait été le cas en Alberta en 2005 (Dalley et Ruest-Paquette, 2010 : 88). Ensuite, elle est venue d'un jeune de la communauté francophone, Aimé Boisjoli. Celui-ci, alors représentant du CJP, propose que la SFM soit rebaptisée la Société francophone du Manitoba parce que, entre autres, « [...] le terme "franco-manitobain" a une connotation plutôt exclusive¹⁶ »¹⁷. Mais cet enjeu identitaire, qui remet en question la notion d'« espace francophone » lancée par l'organisme porte-parole trois ans auparavant, ne retient pas beaucoup l'attention de *La Liberté*, malgré ce « moment tournant dans la vie de l'organisme porte-parole de la communauté franco-manitobaine » (Bocquel, 2006 : 133). Quoique le journal suive l'évolution de cette proposition pendant deux ans, entre son numéro du 28 octobre au 3 novembre 2004 et celui du 1^{er} au 7 novembre 2006¹⁸, *La Liberté* ne prend pas position, mais semble, avec ses titres provocateurs comme « SFM... ou SFM?¹⁹ », douter de la nécessité de changer le nom de l'organisme. Son éditorial du 28 octobre au 3 novembre 2004, qui porte sur l'assemblée générale annuelle de la SFM, n'offre aucune réflexion sur le changement de nom possible pour l'organisme porte-parole. Autrement dit, *La Liberté* n'alimente pas le débat et ne remet pas en question le *statu quo*.

¹⁶ « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le samedi 23 octobre 2004 à la Maison du Bourgeois Saint-Boniface (Manitoba) », SHSB, Fonds Société franco-manitobaine (ci-après Fonds SFM), PA1845, AGA 2005.

¹⁷ Ce jeune homme avait déjà mené une réflexion identitaire. Voir à ce sujet l'étude de Bernard Bocquel (2006 : 131-140).

¹⁸ Ce numéro porte sur la forte participation des jeunes à l'assemblée générale annuelle en 2006.

¹⁹ Paru dans *La Liberté* du 7 au 13 décembre 2005, p. 1.

Cette réaction ne reçoit pas l'approbation d'Eric Plamondon, jeune rédacteur de la chronique « *Politiké* » lancée par le CJP, qui se prononce contre la recommandation du conseil d'administration de la SFM, en 2006, de maintenir le nom initial de l'organisme²⁰. Cette chronique, qui est affichée sur Internet du 9 novembre 2005 au 23 décembre 2009 et dont certains articles paraissent aussi dans les pages de *La Liberté*, se présente comme une « ressource politique complète pour les jeunes » (*Politiké*, 2005). Comme pour une quarantaine d'autres sujets, Plamondon n'hésite pas à partager son point de vue sur le changement de nom de la SFM dans sa chronique datée du 24 septembre 2006²¹ et intitulée « Changement de nom : une question communautaire et visionnaire ». Au moment où cet article est rédigé, le conseil d'administration de la SFM prévoit retenir le nom actuel de l'organisme et Plamondon, qui porte un regard critique sur cette décision, constate que

[l]e CA de la SFM veut l'inverse. En recommandant le *statu quo*, il cherche à convaincre l'ensemble de la communauté, malgré ses réticences, d'entrer dans le moule d'un projet communautaire impliquant l'identification de tous au terme franco-manitobain; sois [*sic*] un projet de construction social [*sic*] accumuler [*sic*] sur 3 décennies, et qui fut construit, développé et perpétué par la SFM elle même [*sic*] (2006b).

Quelques mois auparavant, Plamondon avait exposé la crise identitaire que, selon lui, vivent certains organismes francophones communautaires au Manitoba en insistant sur le fait que « [n]os organismes doivent se moderniser et se doter d'une vision qui reflète une réalité contemporaine ». Dans cet article intitulé « Crise instituto-identitaire », il affirme également que « [l]e *statu quo* ne fonctionne pas. Le *statu quo* ne vient pas chercher le cœur de la clientèle francophone » (2006a).

La Liberté, le Conseil jeunesse provincial et la Division scolaire franco-manitobaine

En 2005, quand le Conseil jeunesse provincial invite les écoles d'immersion à participer à un rassemblement des jeunes appelé la « Furie », *La Liberté* n'en fait pas une couverture comparable à celle du rassemblement des écoles françaises, le RIFRAF. Plamondon juge ce compte rendu de

²⁰ « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le samedi 22 octobre 2005 à la Maison du Bourgeois Saint-Boniface (Manitoba) », SHSB, Fonds SFM, PA1851, AGA 2006.

²¹ Cet article a également paru dans *La Liberté* du 27 septembre au 3 octobre 2006, p. 4.

l'événement inadéquat : « Malheureusement, *La Liberté* a réduit ce grand moment à un simple attachement à une couverture d'un événement similaire (mais aussi important) et longtemps vécu par les jeunes des écoles de la DSFM » (2005). Alors que l'attention qu'accorde *La Liberté* à cet événement s'accroît au cours des années suivantes, le journal ne prend pas position quand la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) commence à retirer ses écoles francophones de l'événement à cause de la forte présence des écoles d'immersion française. Il devient de plus en plus évident, d'après les chroniques de Plamondon et de la vidéo *Ceci est notre message* de Tougas, que certains jeunes francophones ont une attitude critique envers la DSFM. En faisant le bilan de l'année 2007, Plamondon écrit que « [l]a DSFM boycotte le plus grand rassemblement francophone au Manitoba » (2008). Dans la chronique intitulée « Le nez au mur! », on²² rapporte l'hostilité des jeunes face aux mesures prises pour les inciter à parler français dans les écoles francophones (*La Liberté*, 2009). Cette attitude critique n'est pas aussi évidente dans *La Liberté*. Le journal ne remet pas en question le fait que d'autres organismes décident de ne pas élargir l'« espace francophone ». Mais une nuance s'impose. Comment le journal *La Liberté* pouvait-il remettre en cause les décisions d'un organisme qui assure environ la moitié des abonnements du journal (*La Liberté*, 2004a) par l'entremise de la rubrique « Dans nos écoles »²³? Et pourquoi le journal aurait-il voulu que l'on change le nom de l'organisme qui est, depuis le début des années 1970, l'actionnaire principal de Presse-Ouest limitée, la société éditrice du journal? Cette difficulté correspond à ce que Marc-François Bernier nomme « les défis éthiques de la proximité » (2006). *La Liberté* finit par s'autocensurer pour ne pas créer de rapports tendus avec d'autres organismes communautaires, tels la SFM et le Cercle Molière²⁴, même au détriment de ses rapports avec les jeunes.

Les services bilingues dans l'espace commercial du pont piétonnier l'Esplanade Riel

La distance entre les jeunes et *La Liberté* diminue, voire disparaît, quand la critique n'est plus dirigée contre la communauté. Il en est ainsi, vers la

²² Cette chronique n'est pas signée par Plamondon.

²³ Cette rubrique est lancée en 2002, en collaboration avec la DSFM, pour assurer une couverture des activités des écoles francophones.

²⁴ Lise Gaboury-Diallo souligne l'absence d'articles critiques sur les pièces du Cercle Molière pour ne pas « froisser qui que ce soit » (2003 : 215).

fin de 2004, quand la Ville de Winnipeg cesse d'exiger que les entreprises ayant soumis une proposition pour occuper l'espace commercial sur le nouveau pont piétonnier l'Esplanade Riel offrent des services bilingues. Ce pont, construit le long du pont Provencher, relie aujourd'hui Saint-Boniface à La Fourche de Winnipeg. *La Liberté*, qui suit de près l'évolution de ce dossier, prend position :

C'est une véritable gifle que viennent d'admonester aux francophones les membres du comité exécutif de la Ville de Winnipeg, en décidant que la nécessité de fournir des services bilingues ne figurerait plus aux conditions que devront respecter les gens d'affaires qui soumettront des propositions pour la plaza commerciale du pont piéton (*La Liberté*, 2004b).

Pour montrer son désaccord, le conseil d'administration du CJP propose une manifestation sur le pont, que *La Liberté* annonce dans son numéro du 9 au 15 décembre 2004 et à laquelle il donne son appui dans son éditorial :

Soyons nombreux et nombreuses le 13 décembre à répondre à l'appel de ces jeunes qui veulent occuper l'Esplanade Riel sur l'heure du midi. Manifester notre appui à leur initiative, c'est leur donner la meilleure des raisons de célébrer leur fierté et les soutenir dans un geste public devenu nécessaire (Lanthier, 2004).

On doit constater l'ironie de la situation : bien que le journal communautaire et les jeunes se rejoignent sur la question de l'avenir de la francophonie manitobaine et veillent ensemble à ce que cette francophonie ait un avenir, leurs démarches s'opposent, et cette opposition risque en conséquence d'éloigner la relève francophone de la presse communautaire. Le journal adopte des positions qui sont susceptibles d'être suivies par d'autres organismes clés, mais hésite devant des prises de position qui vont à l'encontre de la communauté. Voilà le défi des journaux communautaires : ils ont le mandat de soutenir « la communauté », et désirent le faire, mais, en même temps, on se demande dans quelle mesure ils peuvent porter un regard critique sur l'actualité pour faire réfléchir davantage et mobiliser les organismes... et rejoindre les jeunes, « l'avenir de la communauté ». C'est la situation précaire dans laquelle se trouvent *La Liberté* et les journaux communautaires en milieu minoritaire.

BIBLIOGRAPHIE

Archives

Société historique de Saint-Boniface
Fonds Conseil jeunesse provincial
Fonds Société franco-manitobaine

Journaux

Les journaux étudiés sont disponibles sur la base de données *Peel's Prairie Provinces* de l'Université de l'Alberta, à l'adresse suivante : [<http://peel.library.ualberta.ca/index.html>].

La Liberté

- (1978). Section « La relève », 30 novembre, p. 17.
- (1979). « “La Relève” en stage à La Liberté », 1^{er} mars, p. 6.
- (2004a). « Mot de la direction : *La Liberté*, entre passé et avenir », 4 au 10 novembre, p. 4.
- (2004b). « Éditorial : pour une vision vivante du patrimoine », 18 au 24 novembre, p. 4.
- (2005). « SFM... ou SFM? », 7 au 13 décembre, p. 1.
- (2009). « Le nez au mur! », sous la rubrique « Chronik Politiké », 25 février au 3 mars, p. 5.
- BOCQUEL, Bernard (1989). « Une première au Manitoba français : le Journal des jeunes », 15 au 21 septembre, p. 1.
- D'AUTEUIL, Ernest (1972a). « c'est pourquoi ce journal jeunesse? [*sic*] », dans la section « Journal Jeunesse », 2 février, p. 17.
- D'AUTEUIL, Ernest (1972b). « Aux étudiants de Lorette », dans la section « Journal Jeunesse », 1^{er} mars, p. 11.
- DE LUNE, Roger (1976). « Les “entrepreneurs du futur” », sous la rubrique « Lettres à La Liberté », 5 mai, p. 21 et 25.
- LANTHIER, Sylviane (2004). « Éditorial : sur le pont », 9 au 15 décembre, p. 4.
- LAVALLÉE, Ronald (1972). « Éditoriaux », dans la section « Journal Jeunesse », 19 janvier, p. 8.
- PLAMONDON, Eric (2005). « Un moment historique passe inaperçu », sous la rubrique « À vous la parole », 19 au 25 octobre, p. 4.

La Liberté et le Patriote

- (1968). « Le Congrès-Rallye lance la Société Franco-Manitobaine », 11 décembre, p. 1.
- (1970a). « M. Maurice Gauthier nommé gérant de La Liberté et le Patriote », 8 avril, p. 1.
- (1970b). « Le point de vue des jeunes », 10 juin, p. 4.
- (1971). « Des jeunes passent à l'action », 15 décembre, p. 1.

- AUBRY, Jean-Paul [J.-P. A.] (1968). « La page des jeunes », 16 octobre, p. 2.
- AUBRY, Jean-Paul [J.-P. A.] (1970). « Éditorial : place aux jeunes? », 16 septembre, p. 4.
- AUBRY, Jean-Paul [J.-P. A.] (1971). « Éditorial : libre mais pas indifférent », 13 janvier, p. 4.
- BOUX, Claude (1968). « Les Fleurs du Bien », dans la section « L'Aube à l'envers », 16 octobre, p. 11A.
- BOUX, Claude (1969). « Qu'est-ce ça mange, en hiver, un journal pour les jeunes », dans la section « L'Aube à l'envers », 16 avril, p. 13A.
- LA DIRECTION (1971). « Collaboration spéciale », 15 septembre, p. 5.
- GAUTHIER, Maurice (1970). « Place aux jeunes », 15 juillet, p. 6.
- SMITH, Rémi (1970a). « Vu et entendu chez les jeunes », 10 juin, p. 4.
- SMITH, Rémi (1970b). « “Ma génération” », sous la rubrique « Place aux jeunes », 22 juillet, p. 6.

Site Web *Politiké*

- (2005). « Bienvenue à Politiké, une initiative du Conseil Jeunesse Provincial! », [<http://conseil-jeunesse.mb.ca/politike/index.php>] (21 avril 2013).
- PLAMONDON, Eric (2006a). « Crise instituto-identitaire », 17 mai, [<http://conseil-jeunesse.mb.ca/politike/chronik.php?id=170506>] (21 avril 2013).
- PLAMONDON, Eric (2006b). « Changement de nom : une question communautaire et visionnaire », 24 septembre, [<http://conseil-jeunesse.mb.ca/politike/chronik.php?id=240906>] (21 avril 2013).
- PLAMONDON, Eric (2008). « Revue 2007 », 7 janvier, [<http://conseil-jeunesse.mb.ca/politike/chronik.php?id=070108>] (21 avril 2013).

Vidéos

- OYSTRYK, Stéphane (2009). *FM Youth*, [vidéo en ligne], 5 décembre, 1 min 37 s. Repéré sur le site YouTube, [<http://www.youtube.com/watch?v=KSCDQBg3qkA>] (8 octobre 2012).
- TOUGAS, Gabriel (2011). *Ceci est notre message (partie un) – non censuré*, [vidéo en ligne], 18 mai, 12 min 47 s. Repéré sur le site YouTube, [<http://www.youtube.com/watch?v=u7ZqIwFzqz0>] (8 octobre 2012).

Livres et articles

- ALLIANCE DES MÉDIAS MINORITAIRES DE LANGUES OFFICIELLES (2012). « Faits saillants : communautés francophones : provinces de l'Ouest », dans *Étude sur les habitudes médias des communautés en situation minoritaire*, sur le site *Parlons médias*, [http://www.parlonsmedias.ca/wp-content/uploads/2012/04/AMM_Rapport-regional-Provinces-Ouest_WebF.pdf#] (14 août 2013).
- BERNIER, Marc-François (2006). « Être journaliste en milieu minoritaire : les défis éthiques de la proximité », dans Michel Beauchamp et Thierry Watine (dir.), *Médias et milieux francophones*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 115-139.

- BLAY, Jacqueline (1987). *L'Article 23 : les péripéties législatives et juridiques du fait français au Manitoba (1870-1986)*, Saint-Boniface, Éditions du Blé.
- BOCQUEL, Bernard (2006). *CKSB : la radio du Petit-Canada : émission radiographique*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé.
- DALLAIRE, Christine (2004). « “Fier de qui on est... nous sommes francophones!” : l'identité des jeunes aux Jeux franco-ontariens », *Francophonies d'Amérique*, n° 18 (automne), p. 127-147, [En ligne], [<http://www.erudit.org/revue/fa/2004/v/n18/1005356ar.pdf>] (15 août 2013).
- DALLEY, Phyllis, et Anne-Sophie RUEST-PAQUETTE (2010). « (Re)nommer l'Association canadienne-française de l'Alberta : un débat entre l'homogénéité et le fractionnement identitaire », dans Nathalie Bélanger *et al.* (dir.), *Produire et reproduire la francophonie en la nommant*, Sudbury, Éditions Prise de parole, p. 81-100.
- DE BONVILLE, Jean (2008). « La lecture des journaux quotidiens au Québec du XIX^e au XXI^e siècle », dans Éric Le Ray et Jean-Paul Lafrance (dir.), *La bataille de l'imprimé à l'ère du papier électronique*, avec la collaboration de Frédéric Barbier, Patrice J. Mangin et Jacques Michon, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 117-139.
- DENIS, Ann, et Michèle OLLIVIER (2001). « Nouvelles technologies d'information et de communication : accès et usages chez les jeunes filles et garçons francophones en Ontario », *Francophonies d'Amérique*, n° 12 (automne), p. 37-49, [En ligne], [<http://www.erudit.org/revue/fa/2001/v/n12/1005143ar.pdf>] (15 août 2013).
- GABOURY-DIALLO, Lise (2003). « Théâtre et dramaturgie en français dans l'Ouest canadien : bilan et perspectives », dans Hélène Beauchamp et Gilbert David (dir.), *Théâtres québécois et canadiens-français au XX^e siècle : trajectoires et territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 197-219.
- GÉRIN-LAJOIE, Diane (2003). *Parcours identitaires de jeunes francophones en milieu minoritaire*, Sudbury, Éditions Prise de parole.
- HÉBERT, Raymond-M. (2012). *La révolution tranquille au Manitoba français : essai*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé.
- LABOSSIÈRE, Gérald (1969). *Les Franco-Manitobains et leurs media [sic] de communication : étude sociologique sur le rayonnement de la presse et de la radio-télévision de langue française auprès des Canadiens français du Manitoba*, thèse de maîtrise, Montréal, Université de Montréal.
- LAFLAMME, Simon (2007). « Usage d'Internet et exposition aux autres médias : représentation de la communauté de résidence chez les élèves du nord-est de l'Ontario », *Francophonies d'Amérique*, n°s 23-24 (printemps-automne), p. 111-137, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/1005394ar>] (15 août 2013).
- LAFONTANT, Jean (2002). « Langue et identité culturelle : points de vue des jeunes francophones du Manitoba », *Francophonies d'Amérique*, n° 14 (automne), p. 81-88, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/1005185ar>] (15 août 2013).

LAFRANCE, Jean-Paul (2008). « Présentation », dans Éric Le Ray et Jean-Paul Lafrance (dir.), *La bataille de l'imprimé à l'ère du papier électronique*, avec la collaboration de Frédéric Barbier, Patrice J. Mangin et Jacques Michon, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 11-16.

PILOTE, Annie (2003). « Sentiment d'appartenance et construction de l'identité chez les jeunes fréquentant l'école Sainte-Anne en milieu francophone minoritaire », *Franco-phonies d'Amérique*, n° 16 (automne), p. 37-44, [En ligne], [<http://www.erudit.org/revue/fa/2003/v/n16/1005216ar.pdf>] (15 août 2013).